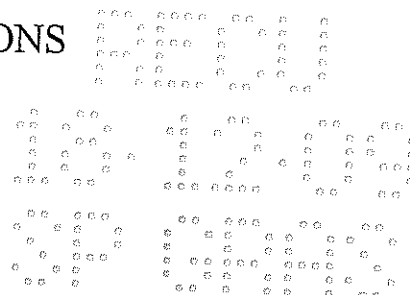


REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	11

L'an deux mille neuf ;

Le 7 Décembre 2009 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 02/12/2009

PRESENTS : Mesdames, Messieurs :

REPRESENTES : Mesdames, Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET - DUJON – ESCRIOU – HEURA – FOURNY – FASOLA – LACROIX – AUDIBERT – BENABEN - KAIL

EXCUSES : Mme ROBERT – M. YACOUB – Mme BEUCHE – Mme DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Demande de subvention exceptionnelle à la CAFAM

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que suite à la création du Pôle Jeunesse en date du 17/11/2008, les jeunes souhaitent aménager la classe verte pour pratiquer des activités de photo/vidéo numérique dans le but de réaliser un reportage sur la comédie musicale et effectuer des montages sur les sorties qu'ils effectuent pour un montant de 3 500 €.

Il les informe également du souhait du Responsable du Service Enfance et Jeunesse d'acheter du mobilier adapté pour l'aménagement de la salle d'accueil de la petite enfance pour un montant de 1 500 €.

Monsieur Le Maire propose d'effectuer une demande de subvention exceptionnelle de 5 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 15/12/09, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/12/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication